


# Les médecins pourront signaler LES MUTILATIONS GÉNITALES

 Zuhal Demir et l'Ordre des médecins ont élaboré des "codes de signalement" qui peuvent aider le personnel médical à agir

► Les médecins qui sont amenés à traiter des victimes ou des patients à risque de mutilations génitales ou de violences conjugales disposent désormais d'un code qu'ils peuvent suivre. "Confiance" en est le maître mot et il examine aussi largement l'équilibre entre le secret médical et l'aide en cas d'urgence. "Les médecins sont souvent les premiers à entrer en contact avec des victimes de violences conjugales ou de mutilations génitales, mais ce n'est pas toujours évident pour eux d'évaluer correctement une situation et d'entreprendre des démarches", a expliqué la secrétaire d'État à l'Égalité des chances Zuhal Demir (N-VA).

M<sup>me</sup> Demir et l'Ordre des médecins ont donc élaboré des "codes de signalement", des plans pratiques qui peuvent aider le personnel médical à agir. Il s'agit concrètement de reconnaître les signaux et les risques, de se concerter avec les collègues, de chercher un avis auprès de spécialistes et d'aller jusqu'à - en dernier recours, en cas de danger imminent pour le patient - signaler le cas à la justice.

À travers toutes ces étapes, la relation de confiance avec le patient est considérée comme très importante.

Les ordres national et provinciaux reçoivent de nombreuses questions sur ces problématiques. "Pour les médecins, il y a en

effet souvent une ligne très fine entre le secret professionnel et leur obligation d'aide à tout citoyen", a expliqué le vice-président de l'Ordre des médecins, Michel Deneeyern.

Comme le signalait *La DH* le 3 janvier dernier, le parquet de Bruxelles n'a pas ouvert en 2017 un seul dossier pénal pour mutilations génitales féminines. Et ce bilan, comparable à ceux des années précédentes, continue d'interpeller alors que selon des études récentes publiées par le CERE (ASBL Centre d'expertise et de ressources pour l'enfance), "4.084 femmes et filles dont 2.493 de moins de 5 ans sont potentiellement à risque d'excision en Belgique, la majorité d'entre elles provenant de Guinée, de Somalie et d'Égypte et vivant dans la région de Bruxelles et les provinces d'Anvers et de Liège".